



JOURNAL LOCAL - PARUTION TRIMESTRIELLE - N° S - 2021 - NOVEMBRE 2021

SPÉCIAL Nº 11

ÉDITO SOMMAIRE

Tous les cinq ans, la population de chaque commune vaudoise est amenée à élire sa Municipalité et son Conseil communal ou général.

Au mois de mars 2021, six savignolans sur dix se sont rendus aux urnes pour renouveler leurs Autorités.

Quatre partis ont présenté des candidats à ces élections.

Nous profitons de cette édition pour vous les présenter et relater l'installation de des autorités et décrire son organisation.

- La rédaction

2	Sommaire, édito	Équipe rédactionnelle
3	Des changements au Conseil	Bernard Pouly
4	PLR	Pascal et NicoleJeanrenaud Anne Hofmann
5	Parti Socialiste	Allile Hollilallii
6	Les Verts	Photos
7	UDC	Pascal Jeanrenaud
8-9	Installation des Autorités	Mise en page
10	Assemblée constitutive du	Nicole Jeanrenaud
	Conseil communal	
11	Bureau du Conseil communal	Nous contacter Le Savignolan
12-15	Cartes de Savigny et ses conseil-	Fours Dérochy 1
	lers communaux	1073 Savigny
16	Commission de Gestion	lesavignolan@gmail.com
17	Commission des Finances	www.lesavignolan.ch
18	Commission de recours impôts et	
	Associations intercommunales	Prochaine parution
19	ASIJ	Février 2022
20	ASEL	
21	ORPC	Imprimeur
22	Remerciements aux anciens	Figeas sa Le Mont-sur-Lausanne
	Municipaux	Le Mont-Sur-Lausanne
23	Notre Municipalité	
24	Les Municipaux et leur dicastère	



Membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse





Route de la Cérèce 5 1092 Belmont-sur-Lausanne

VALORISE LES DECHETS ORGANIQUES DE LA COMMUNE DE SAVIGNY

VENTE DE TERREAU SUR PLACE

021 784 27 45 info@coulette.ch www.coulette.ch

DES CHANGEMENTS AU CONSEIL

Pour les communes de plus de 3000 habitants, le système de l'élection à la proportionnelle est obligatoire. La Commune de Savigny a donc été contrainte de passer au scrutin proportionnel pour la première fois pour les élections de la législature 2016-2021.

A la lecture des listes déposées par les groupes politiques, on peut constater de nombreux changements, vingt-huit départs au Conseil communal et par voie de conséquence, vingt-huit nouveaux élus. De ce fait, on peut inévitablement se poser la question: le système proportionnel est-il responsable de ces nombreux départs?

Se penchant sur les résultats des élections précédentes, on relève que les élections 2021 ne font pas exception. En effet, chaque changement de législature, présente son lot de mutations:

En 2002, on dénombrait 21 départs;

en 2006, 19 départs;

en 2011, 26 départs;

en 2016, 26 départs;

et en 2021, 28 départs;

ce qui revient à dire que le Conseil se renouvelle à chaque législature de plus d'un tiers de ses membres.

Au 30 juin 2021, 19 membres après une, voire deux législatures, ainsi que 6 membres après trois ou 4 législatures ont décidé de ne pas se représenter.

Les palmes reviennent à:



Claude Lavanchy

qui a siégé pendant 24 ans au Conseil communal, qu'il a présidé la première année de la nouvelle législature 2016-2021.



Anne-Marie Guignard

Entrée au Conseil communal au 1^{er} janvier 1994, elle accomplira la charge de secrétaire du Conseil de 2002 à février 2016.



André Peissard

Entré au Conseil le 1er janvier 1994, membre de la commission des finances de 1994 à 1997 puis président de la commission de 1998 à 2011. Elu en 2012 au Conseil intercommunal de l'ASIJ, il sera tout désigné pour siéger à la Commission des finances de l'Association et ceci jusqu'en mars 2018.

A toutes et tous, les savignolans vous souhaitent une heureuse retraite politique et vous remercient pour votre engagement. - B.P.





PLR Les Libéraux-Radicaux Savigny

Si le PLR est un des plus vieux partis de Suisse, cela ne l'empêche pas de regarder vers l'avenir et de proposer jour après jour des solutions réalistes à tous les défis qui se présentent pour notre société.

Toutefois, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. Ainsi, la responsabilité est le contre-poids nécessaire à la liberté. L'individu étant au centre des préoccupations et des actions du PLR, il est indispensable de proposer des mesures sociales pour les personnes les plus défavorisées afin de garantir la cohésion sociale.

Cette vision se traduit, pour la section PLR de Savigny, par la recherche d'un développement harmonieux et apaisé de notre commune. A ce titre, nous nous battons pour maintenir une vie villageoise riche en emplois, en commerces et en activités de loisirs. Nous nous engageons aussi à défendre une politique fiscale acceptable quoique nous permettant d'entreprendre les investissements nécessaires à notre bien commun.

Notre section souhaite accroître la perméabilité entre les différents modes de transport, en regard de l'amélioration de la desserte en transports publics de notre commune (un bus chaque quart d'heure dès décembre 2021 aux heures de pointe).

Le PLR Savigny s'engage aussi dans la préservation de nos ressources notamment en accompagnant la création d'un plan climat dans notre commune et en améliorant l'efficacité énergétique par le biais de rénovation, voire par l'installation d'éclairages publics intelligents, de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

Notre parti intègre, dans ses réflexions et ses actions, le facteur environnemental dans l'entretien des forêts, des cours d'eau et dans la gestion des déchets. Il en tient aussi compte dans la concrétisation du développement de Savigny, notamment au centre du village. Le PLR souhaite en particulier faciliter la création de logements pour les aînés et les familles.

Ainsi, pour les prochaines années, les valeurs de liberté, de cohésion et d'innovation trouveront tout particulièrement leur concrétisation dans les actions que mèneront nos 28 conseillers communaux et 4 municipaux PLR élus en faveur de notre commune et de ses habitants.

-B.P.



N'hésitez pas à nous contacter à notre adresse: plrsavigny@netplus.ch ou auprès de notre président Jean-Pierre Zumofen: jpzumaufen@fidatel.ch ou auprès du chef de groupe Bernard Pouly: berpouly@gmail.com, qui sont à votre disposition pour toute infor-

qui sont à votre disposition pour toute information et demande de renseignements. www.plr-savigny.ch

S'EXPRIMER, SE LIBERER, VIVRE

DANSE CONTEMPORAINE
INITIATION DANSE
EVEIL A LA DANSE
DANSE MODERNE
BREAK DANCE
CLASSIQUE
HIP HOP

GYM DU DOS SUR BALLON CLAQUETTES ADULTES DISCO DANCE GYM TONIC THEATRE PILATES YOGA

DETAILS DES COURS ET STAGES SUR LE SITE INTERNET



Eliane Baiguera Tél: 021 784 23 91 www.espace-danse.net

f | Espace Danse - Savigny



Parti socialiste et sympathisants

Depuis une législature, de par les dispositions législatives cantonales, la Commune de Savigny est passée au système «proportionnel» ce qui a impliqué l'officialité du groupe politique, cidessus intitulé, et désormais sa visibilité.

Mais sa naissance est bien antérieure! La section «Oron-Savigny» remonte à plusieurs années et appartient à la région Oron-Lavaux du Parti socialiste vaudois.

Nos objectifs sont connus: assurer l'accueil de jour des enfants, créer des logements abordables pour les familles et les retraités, maintenir des services publics de qualité et des commerces de proximité, renforcer le soutien aux activités culturelles, être actif dans tous les projets ressortant au futur périmètre du centre de Savigny. Enfin et bien sûr, lutter pour la qualité de vie des citoyennes et citoyens de notre localité.

Notre commune ne doit pas être une zone résidentielle pour d'aucuns, dorée pour gens aisés, ni demeurer un site immobile ou une localité de transit pour d'autres. Ce doit être également, un lieu d'activités humaines enrichissantes et diversifiées.

Nous nous engageons ainsi pour une Commune pour tous, sans privilège. Notre groupe est actif et participe dans toutes les commissions, qu'elles soient permanentes (finances, de gestion, recours en matière d'impôt) ou ad hoc, pour l'étude des préavis déposés par la Municipalité. Nous comptons 12 conseillères et conseillers pour la prochaine législature et depuis les récentes élections, une conseillère municipale en la personne de Madame Nicole FELIX, brillamment élue, après avoir présidé le Conseil communal précédemment.

Comme sa désignation le précise, nous accueillons volontiers des citoyennes et citoyens, désireux de participer activement à la vie politique locale, toutefois sans être affiliés comme membre du parti, en respectant cependant notre charte et en adhérant à nos principes, nos objectifs et notre vision.

Le soussigné, chef de groupe, et membre du comité de la section, est à la disposition de vous tous, fidèles lecteurs du Savignolan, pour toute information et demande de renseignements. - A.P.







LES VERTES ET DES VERTS DE SAVIGNY

Le point commun entre «Pesticides, additifs, colorants dans notre alimentation», «Comment sauver le Lavaux», «Du jardin à l'assiette», «Biodiversité et nature dans son jardin»?: elles ont été les thématiques de soirées de conférences qui, depuis 2014, ont rassemblé des salles combles à Savigny.

Fort de cet intérêt manifeste de la population de Savigny pour les questions environnementales, et à la faveur de l'introduction des partis au Conseil communal pour la législature 2016 - 2021, un groupe des Vert.e.s a été fondé.

Un succès d'emblée marqué par l'élection de 10 Conseiller.ère.s Vert.e.s en 2016.

Cinq années qui ont permis aux Vert.e.s d'intervenir sur l'usage du glyphosate par la Commune, le plan d'affectation «Village Centre», la protection des arbres par des observations, les antennes 5G, et de plaider pour le maintien de l'office local de la Poste.





Aujourd'hui, il y a urgence

Depuis 2016, les choses ne se sont pas arrangées: disparition massive d'insectes pollinisateurs, d'un tiers des espèces d'oiseaux, réchauffement du climat. Il s'agit de diminuer notre consommation de pétrole et de gaz, de favoriser les moyens de déplacement alternatifs à la voiture, de disposer d'eau de qualité en quantité suffisante. On aura besoin de toutes les forces pour contribuer, à notre échelle villageoise, à préserver notre bout de planète.

En 2021, 15 élue.e.s vert.e.s seront désormais à la disposition de la population, représentant le 2° parti de la commune et 23 % des sièges du Conseil. Très ému.e.s et encouragé.e.s par ce résultat exceptionnel, nous ferons tout notre possible pour être à la hauteur de votre confiance. - P.W.

Pour toute info ou inscription à notre newsletter: savigny@vert-e-s-vd.ch ou auprès de Peter Weier, chef de groupe 078 635 75 05.





PRÉSENTATION DE LA SECTION UDC SAVIGNY

La section de l'UDC Savigny a été créée il y a sept ans. Depuis lors, notre parti est venu colorer le panel politique savignolan.

Grâce à votre soutien, notre section a obtenu 5 sièges au Conseil communal lors des dernières élections. Nous saurons nous montrer dignes et reconnaissants de cette confiance.

Pour ce deuxième mandat de 5 ans, l'UDC Savigny compte s'engager énergie dans ce nouveau défi pour être à même de répondre aux besoins et attentes de la commune de Savigny et de ses habitants. Se définissant comme dynamique et curieux, notre parti entend bien calquer son programme et ses idées aux besoins et projets de la commune, notamment dans les domaines suivants: finances, environnement, aménagement du territoire et éducation.

mentaires saines, produites près des consommateurs. Nous entendons préserver notre patrimoine naturel et culturel en tout temps.

Financièrement parlant, notre volonté est de contrôler les dépenses, car la prospérité d'une commune dépend avant tout d'une population vivante, dynamique et saine. Chaque franc dépensé doit d'abord être gagné.



L'éducation doit être basée sur un système éducatif performant, qui est à la base du développement et de la prospérité de la Suisse. L'accent doit être mis sur le bien de l'enfant et de son développement pour en faire une personne assumant ses responsabilités face à ellemême et aux autres.

Notre section UDC se réjouit d'être active au sein de notre commune en dialoguant et partageant ses points de vue politiques et en contribuant au débat d'idées.

Prioritairement, nous nous engageons pour l'indépendance et la sécurité de chacun ainsi que la protection de la sphère privée et des libertés individuelles.

Dans le domaine de l'environnement, l'UDC s'engage pour une agriculture productrice qui approvisionne la population en denrées aliNotre président, Boris Müller, est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et sollicitations. Si vous souhaitez vous engager, n'hésitez plus et rejoignez maintenant l'UDC. - B.M.

Contact: Boris Müller, président de l'UDC Saviqny - par email: borisrmuller@gmail.com

Cornelia Gentsch

2 079 331 66 91

Thérapeute soins énergétiques comme:
• Chirurgie dans l'aura

- Magnétisme et spécialisée en :
- Gestion des chocs, traumatismes, peurs + phobies

Pascale Gentil

2 079 473 07 66

Acupuncture traditionnelle chinoise spécialisée en:

- Acupuncture
- Biorésonance
- Access Bars
 Thérapies énergétiques

Claudine Bilang

Naturopathe spécialisée en :
• Naturopathie
• Drainage lymphatique

- Massage classique & thérapeutique
 Réflexologie plantaire
 - Access Rars

Timur Bazarov

Massothérapeute spécialisé en : • Massage classique

- Massage thérapeutique
- Massage sportif
 Massage relaxant
- Thérapie selon Dorn-Breuss

CENTRE THÉRAPEUTIQUE
SAVIGNY

Ch. de la Verne 1, 1073 Savigny

La plupart des thérapies proposées au Centre Thérapeutique de Savigny sont remboursées par les assurances complémentaires.

www.centre-therapeutique-savigny.ch

INSTALLATION DES AUTORITÉS

Les membres du Conseil communal et de la Municipalité pour la législature 2021-2026 ont été assermentés par le préfet du district de Lavaux-Oron. Lors de la séance constitutive, le Conseil communal a élu un nouveau président et les différents organes nécessaires à son fonctionnement.

Le 23 juin 2021, les nouvelles autorités communales se sont retrouvées au temple de Savigny pour la cérémonie d'assermentation, présidée par Monsieur le Préfet Daniel Flotron.





Une manifestation agrémentée par des intermèdes musicaux de l'organiste Mme Jaqueline Blanc. Monsieur le pasteur Benjamin Corbaz s'est fait un plaisir d'accueillir, pour la dernière fois, des autorités toutes neuves.

Assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité

Avant d'entrer en fonction, chaque membre du Conseil commu nal doit prêter le serment officiel. Chacun des 60 conseillers présents est appelé par son nom, puis confirme la promesse en levant la main droite.



Ensuite, le Préfet a procédé à la lecture du serment afin que chaque membre de la nouvelle municipalité puisse confirmer la promesse.

Au terme de cet acte officiel, le Préfet a tenu à rappeler aux nouvelles autorités qu'il est important d'œuvrer pour le bien de la commune et de trouver les meilleures solutions pour le bien des citoyens. Il a rappelé en outre que les conditions sanitaires actuelles ne doivent pas ternir leur enthousiasme pour cela, il tient à les remercier chaleureusement.





- Comptabilité
 - Bilan
 - Révisions (contrôles restreints)
 - Impôts
 - Administration PPE

Place du Forum 2 Savigny

www.fidatel.com

021 654 44 44



Ensuite, les autorités fraîchement assermentées ont formé un cortège pour se rendre à la salle du Forum où a eu lieu la séance constitutive du Conseil communal. - B.P.









ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU CONSEIL COMMUNAL

C'est sous la présidence de Monsieur le Préfet que l'Assemblée constitutive du Conseil communal a débuté. Nommant tour à tour deux scrutateurs provisoires: Mme Aurélie Masciulli et M. Boris Müller, puis Mme Martine Aubry Morin en qualité de secrétaire provisoire. Les membres du Conseil ont élu tacitement leur président en la personne de M. Stéphane Kay. L'assemblée a ensuite élu Mme Martine Aubry Morin, secrétaire du Conseil, pour la durée de la législature.

Après ces élections, le législatif est, selon la loi, en mesure de fonctionner, a constaté le préfet dont la mission de ce jour s'achève.

La suite des opérations se sont alors déroulées sous la houlette du nouveau président.

Un apéritif dînatoire a mis un terme à cette première séance de travail des nouvelles autorités communales de Savigny. - B.P.











LE BUREAU DU CONSEIL

Le conseil nomme dans son sein pour le 1^{er} juillet de chaque année:

- a) Un président
- b) Un ou deux vice-présidents

c) Deux scrutateurs et deux suppléants II nomme pour la durée de la législature son secrétaire et un secrétaire suppléant, lesquels peuvent être choisis en dehors du conseil. Le bureau du conseil est composé du président et des deux scrutateurs. Sont également membres du bureau le ou l'un des vice-présidents, ainsi que le secrétaire, si celui-ci est membre du conseil. Le bureau nomme les membres et le président des commissions ad hoc.

Le président du conseil

Le président est le représentant du conseil lors de manifestations officielles.

Dans le cadre de sa fonction, il a notamment, la responsabilité du sceau du conseil. Il reçoit les lettres, les pétitions et les préavis qui sont adressés au conseil.

Le rôle du président consiste à faire connaître à l'assemblée la série des objets dont elle doit s'occuper. Il communique les lettres et les pétitions adressées au conseil. Il ouvre la discussion, la dirige et la clôt. Il pose la question et la soumet à la votation. Il préside au dépouillement des votes et des élections, et en communique le résultat au conseil.

le résultat au conseil.

Lors des séances, il exerce la police de l'assemblée.

Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le conseil a désigné M. Stéphane Kay.

Le secrétaire

Le secrétaire procède notamment à l'appel nominal, rédige et expédie les lettres de convocation, rédige le procès-verbal des séances, rédige les extraits du procès-verbal, collabore avec le président.

Lors de la séance d'installation, le conseil a désigné Mme Martine Aubry Morin en qualité de secrétaire

Les scrutateurs

Les scrutateurs sont chargés du dépouillement des scrutins. Ils comptent les suffrages lors des élections. En cas de vote par appel nominal, ils prennent note des votes et en communiquent le résultat au président.

Lors de la séance d'installation, le conseil a désigné Mme Ruth Guggiari et Mme Anne Catherine Rollandin en qualité de scrutatrices.

Et en qualité de scrutateurs suppléants : Mme Katia de la Baume et M. Guillaume Lionel Blanc

Le vice-président

Il remplace le président en cas d'absence.

Du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2021, le conseil a désigné, M. Antoine Eichelberger en qualité de 1^{er} vice-président et Mme Maud Müller en qualité de 2^e vice-présidente. - B.P.

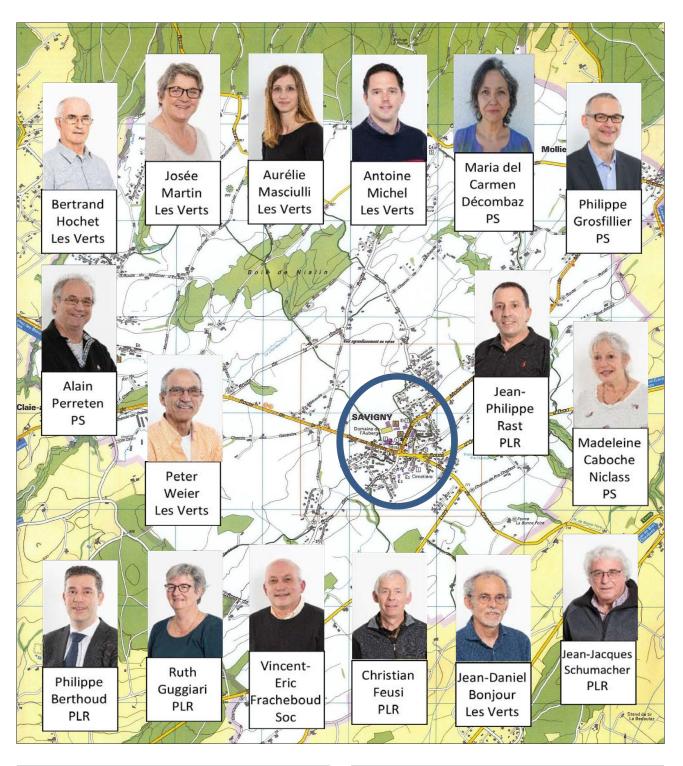
(de gauche à droite) Katia de la Baume (scrutatrice suppléante), Stéphane Kay (président du conseil), Maud Müller (2º vice-présidente), Antoine Eichelberger (1º vice-président), Ruth Guggiari (scrutatrice), Guillaume Lionel Blanc (scrutateur suppléant), Anne Catherine Rollandin (scrutatrice).





www.figeas-print.ch

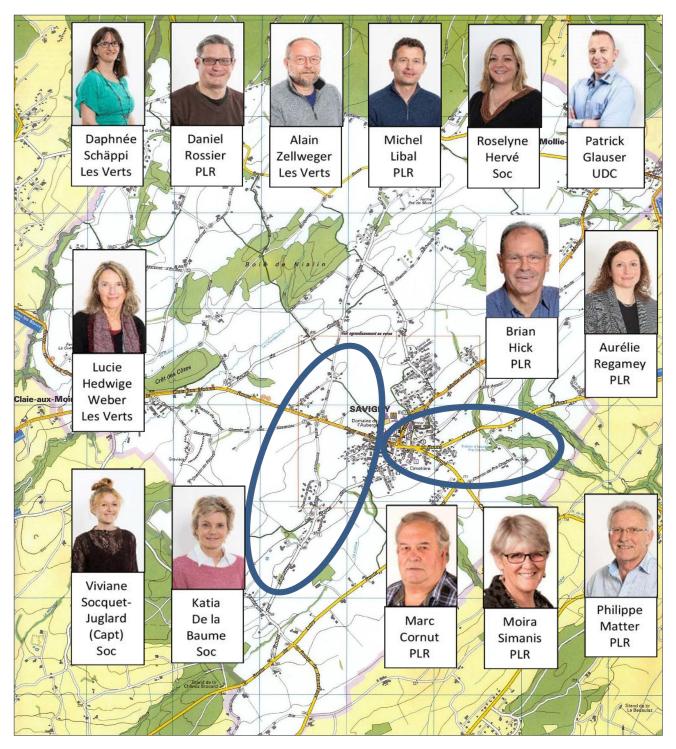
SAVIGNY VILLAGE







PÉRIPHÉRIE DE SAVIGNY





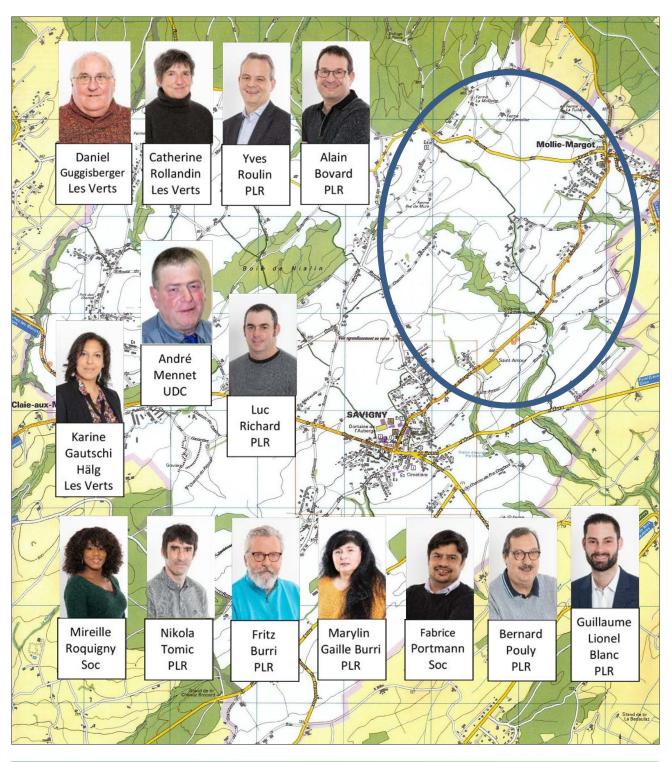
Arôm'essence

Sarah Walker Naturopathe diplômée

Naturopathie Phyto - aromathérapie Drainage Lymphatique manuel Massage rythmique en lemniscate 079 513 81 81 contact@aromessence.ch www.aromessence.ch

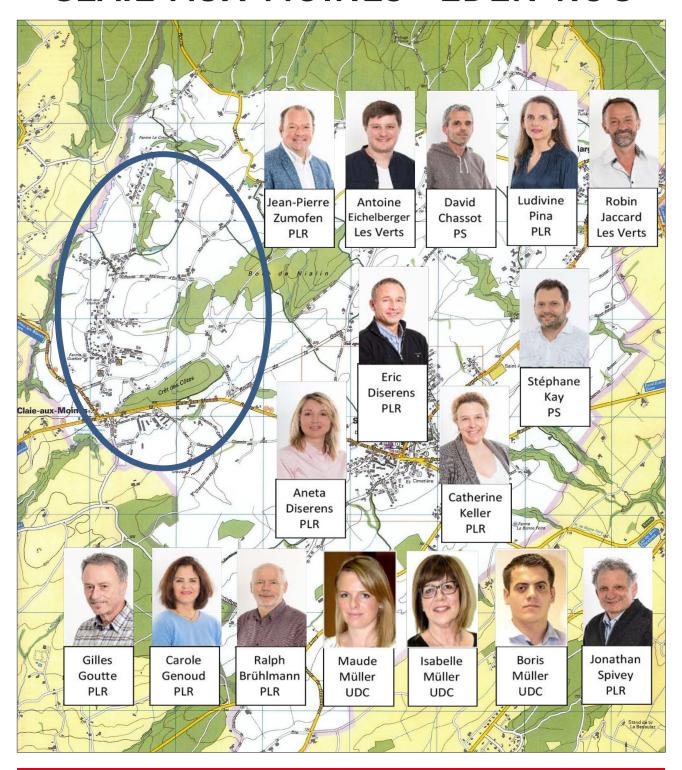
Chemin du Presbytère 3 1073 Savigny

ST-AMOUR - MOLLIE-MARGOT





CLAIE-AUX-MOINES - EDEN-ROC





COMMISSION DE GESTION

Pour le 1^{er} juillet de chaque année, le conseil nomme une Commission de gestion, et son président, chargés d'examiner la gestion.

La Commission de gestion est composée de sept membres et deux suppléants. Ils sont désiqués pour une année.

Un membre n'est pas éligible à la Commission de gestion en principe plus de trois années consécutives.

Attributions de la Commission de gestion

La Commission de gestion a notamment pour missions de :

- 1. Procéder par sondages à:
- La vérification de l'observation des dispositions légales par la municipalité.
- L'examen des registres, rapports et extraits des procès-verbaux de l'administration communale.
- L'examen du bon fonctionnement de l'administration et de la juste application du rè-

- glement communal du personnel.
- L'examen de l'exécution des décisions prises par le conseil et la municipalité au cours de l'année sous contrôle.
- L'examen de la suite donnée aux observations et aux vœux admis par le conseil lors du contrôle de gestion précédent.
- La prise de connaissance des comptes et du rapport de gestion des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et fondations auxquelles la commune est intéressée
- 2. Inspecter, par pointage, à une date qu'elle fixe d'entente avec la municipalité, les domaines et bâtiments de la commune.
- 3. Etablir un rapport écrit sur la gestion de la municipalité et les résultats de ses investigations et, le cas échéant sur les points découlant des chiffres 1 et 2 ci-dessus.



(de gauche à droite)
Peter Weier, Moira Simanis, Josée
Martin, Jean-Daniel Bonjour (suppléant), Maud Müller (présidente),
Vincent-Eric Fracheboud, Michal
Libal (suppléant), Marc Cornut,
Fabrice Portmann.

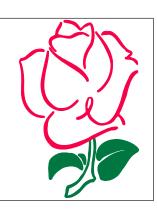
J.-C. Parisod SA

Paysagiste

1072 Forel (Lavaux) • Natel 079 625 40 72 Tél.: 021 781 10 96 • info@parisod-paysage.ch

www.parisod-paysage.ch

- ENTRETIEN
- TAILLE ELAGAGE
- ** TRANSFORMATION
- CREATION
- >> PISCINE JACCUZZI



COMMISSION DES FINANCES

La Commission des finances est composée de sept membres. Ils sont désignés pour la durée de la législature.

Attributions de la Commission des finances

La commission des finances rapporte au conseil sur les objets suivants:

- 1. Le budget
- 2. Les comptes
- 3. L'arrêté communal d'imposition
- 4. Les propositions générales d'emprunts et de conversion d'emprunts
- 5. Le plafond d'endettement
- 6. Les propositions d'indemnités annuelles du bureau et des membres du conseil, du secrétaire et du secrétaire suppléant, des membres des commissions relevant du conseil ainsi que de la rétribution annuelle des membres de la municipalité et du syndic.

Elle examine le plan des dépenses d'investissement et donne son préavis, par écrit, à la municipalité.

La Commission des finances examine, sous le seul aspect des finances générales de la commune, toute proposition de la municipalité entraînant une dépense supérieure à 100'000 fr. non comprise dans une autorisation générale.



Elle établit son rapport par écrit et le communique à la municipalité, à la commission ad hoc chargée de rapporter sur ces objets, ainsi qu'au conseil.

La Commission des finances a pour missions de : 1. Vérifier entièrement ou par sondage les comptes ordinaires et spéciaux de la commune, soit notamment si :

- Les prévisions budgétaires ont été respectées.
- Les montants des crédits d'investissement accordés par le conseil ont été respectés.
- Les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent.
- Les comptes sont exacts et concordent avec les pièces.
- La conservation, le contrôle et la recherche des pièces comptables sont suffisamment assurés.
- Les inventaires des postes du bilan sont exacts et si les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales.
- Les comptes des ententes intercommunales, associations de communes, sociétés commerciales, associations et fondations, auxquelles la commune est partie prenante, ont été pris en considération.
- 2. Etablir un rapport sur les comptes, ainsi que le résultat de ses contrôles en proposant au conseil, s'il y a lieu, de donner décharge à la municipalité.

(de gauche à droite) Alain Perreten, Brian Hick, Mireille Roquigny, Jean-Pierre Zumofen, Antoine Michel, Bernard Pouly (président), Aurélie Regamey



HUMAD - Leslie Carron

leslie@humad.ch - 078 628 69 51 www.humad.ch

Une assistante spécialisée à votre service pour :

- Votre administration
- La création de votre site internet
- Votre présence active et efficace sur les médias sociaux
- L'organisation de vos réunions publiques et privées, etc.

Entrepreneurs ou particuliers : bénéficiez d'une collaboration personnalisée, parfaitement adaptée à vos besoins et à vos moyens, de chez vous ou à distance.

Gagnez en efficacité, en tranquillité d'esprit et en confort de vie.

COMMISSION DE RECOURS EN MATIÈRE D'IMPÔTS

La Commission de recours en matière d'impôts est composée de trois membres et d'un suppléant. Ils sont désignés pour la durée de la législature.

Attribution de la Commission de recours en matière d'impôts

La Commission de recours en matière d'impôts statue en première instance sur les recours contre les décisions prises par la municipalité en matière d'impôts ou taxes communaux et de taxes spéciales, découlant de règlements spécifiques, conformément à la loi sur les impôts communaux.

Son mandat consiste à contrôler la juste application par la municipalité du droit cantonal et communal.



(de gauche à droite) Catherine Keller (suppléante), Bertrand Hochet (président), Katia de la Baume, Boris Müller

LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Après les nominations des commissions dites communales, le Conseil a procédé à la désignation des membres des conseils des associations intercommunales.

Ces associations sont constituées selon le même système que les communes, soit d'un comité directeur (pouvoir exécutif) et d'un conseil intercommunal (pouvoir législatif).

Si le comité directeur est principalement représenté par des municipaux, le conseil intercommunal compte en son sein des membres des conseils communaux des communes qui composent l'association.

Actuellement, la commune de Savigny fait partie de trois associations:

l'ASEL (Association Sécurité Est Lausannois) composée des communes de Belmont, Pully, Paudex et Belmont,

l'ASIJ (Association Scolaire Intercommunale du lorat)

et l'ORPC (Organisation régionale de protection civile de Lavaux-Oron). - B.P.





ASIJ

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU JORAT

L'Association Scolaire Intercommunale du Jorat réunit 10 communes (situation au 1^{er} janvier 2021: Corcelles-le-Jorat, Forel, Jorat-Mézières, Montpreveyres, Ropraz, Savigny, Servion, Syens, Vucherens et Vulliens).

Elle est composée:

- d'un comité directeur (pouvoir exécutif) de 10 membres municipaux proposés par chacune des 10 municipalités
- d'un conseil intercommunal (pouvoir législatif) composé de 54 membres soit:
- deux municipaux désignés par chacune des 10 municipalités pour la délégation fixe
- un conseiller communal par tranche de 500 habitants mais au minimum deux délégués par commune, désignés par le conseil communal ou le conseil général pour la délégation variable.

Pour Savigny, le conseil communal a désigné 7 représentants.

Rôle du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal joue dans l'association le rôle de conseil général ou communal dans la commune.

Il nomme en son sein, à la fin de chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin), son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants.

Le bureau du Conseil est formé du président, du vice-président et des deux scrutateurs.

Compétences du Conseil intercommunal

Les principales attributions du Conseil intercommunal sont les suivantes:

nominations statutaires (bureau, commissions de gestion et des finances);

- nommer le Comité de direction sur proposition des municipalités et le président de ce comité;
- fixer les indemnités des membres du Conseil intercommunal et du Comité de direction;
- contrôler la gestion et adopter le budget et les comptes annuels;
- autoriser l'acquisition et l'aliénation de tous immeubles et droits réels immobiliers;
- autoriser tout emprunt, dans les limites du plafond des emprunts d'investissements arrêté au début de chaque législature à la majorité simple des conseils communaux et généraux des communes de l'ASIJ;
- adopter le statut des collaborateurs de l'association et la base de leur rémunération;
- décider la construction, la démolition ou la transformation d'immeubles appartenant à l'association.



(de gauche à droite) Robin Jaccard, Karine Gautschi Hälg, Guillaume Blanc, Isabelle Müller, Jean-Jacques Schumacher, Roselyne Hervé, Carmen Décombaz



Parquet Moquette Lino Ponçage

Solsconcept SA - Chemin du Publoz 13 - 1073 Savigny - 021 781 09 90 - www.solsconcept.ch

ASEL

ASSOCIATION SÉCURITÉ EST LAUSANNOIS

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est l'organe législatif. Il est formé des délégués des communes associées, soit:

- une délégation fixe composée pour chaque commune de deux représentants, soit un délégué désigné par la municipalité et un délégué désigné par son organe délibérant;
- une délégation variable composée d'un délégué supplémentaire par tranche entamée de trois mille habitants et désignée par son organe délibérant.

Pour Savigny, le Conseil a désigné trois membres.

Compétences et organisation

Le conseil intercommunal joue dans l'association le rôle d'organe délibérant dans la commune.

Il constitue un relais actif des attentes et demandes en matière de sécurité.

Il désigne son président, son vice-président, son secrétaire et son secrétaire remplaçant.

Attributions

Les principales attributions du Conseil intercommunal sont les suivantes:

- élection des membres du comité de direction, ainsi que son président;
- contrôle la gestion, adopte le budget et les comptes annuels;
- décide de l'admission de nouvelles communes;
- autorise les emprunts;

 adopte le règlement général de police et tous les règlements qui ne sont pas de la compétence du comité direction, notamment ceux relatifs à l'organisation des différentes tâches et au personnel de l'association.



(de gauche à droite): Fritz Burri, Daphnée Schaeppi et David Chassot





ORPC

ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE DE LAVAUX-ORON

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal est l'organe législatif. Il est composé de 34 délégués et de 17 suppléants, émanant des 17 communes membres.

Chaque commune a un délégué de la municipalité avec droit à 1 voix et un délégué du Conseil général ou communal avec droit à un nombre de voix en fonction de la population de la commune, arrêtée au 31 décembre de l'année précédant le début de la législature; le délégué du législatif dispose d'une voix pour mille habitants ou tranche de mille entamée, soit 4 voix pour Savigny.

Le Comité de direction est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal.

Compétences et organisation

Le Conseil intercommunal joue dans l'association le rôle d'organe délibérant dans la commune.

Il nomme en son sein, à la fin de chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin) son président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants, ils sont rééligibles.

Au début de la législature, le Conseil intercommunal nomme un secrétaire et un secrétaire suppléant. Ils sont désignés pour cinq ans et sont rééligibles.

Attributions

Les principales attributions du Conseil intercommunal sont les suivantes:

- élection des membres du comité de direction, ainsi que son président;
- élection de la commission de gestion;

- approuve le rapport de gestion, adopte le budget et les comptes annuels;
- décide de l'admission de nouvelles communes;
- décide du statut applicable aux agents de l'organisation régionale, ainsi que la base de leur rémunération.



(de gauche à droite) Alain Zellweger (suppléant) et Ralph Bruhlmann

Vous aimez le sport et la culture?

Nous aussi! C'est pourquoi nous soutenons plus de 650 événements et associations chaque année.



www.bcv.ch/sponsoring



MERCI À VOUS

Avant de tourner la page, nous aimerions encore dire un grand merci à MM. Louis Pipoz et Gilbert Regamey qui ont décidé de passer la main au terme de cette législature.



Gilbert Regamey

Entré au Conseil communal le 1er janvier 1987, Gilbert a accompli 3 législatures au sein de notre législatif. Brillamment élu en 2001, il prendra ses fonctions de Municipal au 1er janvier 2002 pour quitter son siège au 30 juin 2021.

20 ans à l'exécutif, quel parcours. Durant toutes ces années Gilbert a gardé de main de maître le service des routes et voirie et a protégé nos forêts de certaines idées idéalistes.

Il a donc su, année après année, au moyen d'un budget d'entretien, favoriser l'entretien à sa manière, de façon à permettre à tout un chacun de profiter de routes en bon état. Il était également sensible à la sécurité des savignolans. Si toutes et tous n'ont pas pu voir leurs vœux se réaliser, il a construit en 2010 le trottoir de Pré la Pierre, en 2013 celui de la route du Grenet, en 2015, celui à la route de la Roche et enfin une bande mixte cyclable et piétonne à la route d'Oron en 2016.

A son arrivée à la Municipalité, le service de la voirie était très impliqué dans la gestion des déchets, principalement avec l'organisation de trois centres de tri, nécessitant 4 fois par année une collecte spéciale de déchets encombrants. Le ramassage aussi devenait une préoccupation avec l'arrivée des mesures des marchés publics et bien entendu la construction de Tridel.



C'est donc en 2003 déjà, qu'il propose à ses collègues l'adhésion à Gédrel, société gérant d'ailleurs Tridel. En 2005, il propose la démolition du hangar de la Pâle et reconstruction d'un dépôt à usage de la voirie, ayant une idée géniale derrière la tête... La construction d'une déchetterie de sorte pour Savigny qui verra le jour au début de l'année 2014 aux Gavardes.

La retraite devrait lui permettre de prendre un peu de repos auprès de son épouse et de sa famille. Bon vent et surtout que la santé l'accompagne.



Louis Pipoz

Membre du Conseil communal du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2014, président de la commission des finances dès le 1er juillet 2011, puis membre de la Municipalité du 1er janvier 2015 au 30 juin 2021.

Louis Pipoz a pu, par ses connaissances professionnelles, assurer la pérennité des finances communales. Il a également fait profitez de ses connaissances au sein de l'ASIJ en plein extension.

Son état de santé ne lui a pas permis de poursuivre le parcours politique qui lui était destiné. Nous ne pouvons que lui souhaiter bon vent et surtout qu'il puisse retrouver la santé afin de profiter encore de belles années. - B.P.



NOTRE MUNICIPALITE

Dès le 1^{er} juillet de cette année, la nouvelle municipalité est à pied d'œuvre.

Elle est composée de trois anciens, Mme Chantal Weidmann-Yenny, Syndique, M. Daniel Métraux et M. Jean-Claude Rochat, ainsi que de deux nouveaux: Mme Nicole Félix et M. Christian Aeschlimann.

De nombreux défis attendent notre exécutif tels que notamment: la réfection et le réaménagement des installations sportives extérieures, de l'aire de stationnement et place du Forum, ainsi que de la traversée de localité (centre du village), la réfection du carrefour de la Claie-aux-Moines, sans oublier la poursuite du renouvellement du réseau d'eau potable dans plusieurs secteurs, ainsi que la réfection du réservoir de l'Erbenaz.

La Municipalité devra également se préoccuper des finances au vu des grands projets qui seront mis en œuvre, notamment le plan climat et les nouvelles péréquations intercommunales.

Nous sommes convaincus que cette nouvelle municipalité saura entretenir, comme par le passé, l'harmonie et le bien-être dans notre commune. - BP



Quelques mots sur nos deux nouveaux municipaux.

Nicole Félix

Membre du Conseil communal du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2021. Membre de la commission des finances du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2017 et présidente du conseil du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Christian Aeschliman

Membre du Conseil communal du 1^{er} juillet 2016. Membre du conseil intercommunal de l'ASIJ du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021 et président du conseil du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.

Nous ferons plus ample connaissance avec nos deux nouveaux élus dans une prochaine édition.







- Achat et vente de métaux, ferraille et déchets industriels
- Mise à disposition de bennes et gestion de déchetteries
- Démontage de constructions métalliques

GOUTTE RECUPERATION SA

Rte d'Yverdon 20 - 1026 Echandens - Tél : 021 623 21 21

info@goutte.ch

www.goutte.ch

MUNICIPALITÉ DE SAVIGNY

Législature 2021 - 2026

Dicastères	Titulaire	
Administration généraleFinancesUrbanisme, environnement	Chantal Weidmann Yenny, Syndique Suppléant : Daniel Métraux	
BibliothèqueEglises	cweidmannyenny@savigny.ch Tél. 079 689 51 38	
BâtimentsDomainesDéfense incendie (SDIS)	Daniel Métraux, Municipal Suppléant : Jean-Claude Rochat	
Protection civileSports	dmetraux@savigny.ch Tél. 079 435 16 17	
Epuration, assainissementEaux clairesEau potable	Jean-Claude Rochat, Municipal Suppléant : Christian Aeschlimann	
Services industrielsPolice	jcrochat@savigny.ch Tél. 079 464 67 29	
Police des constructionsForêts et arbresCours d'eau	Christian Aeschlimann, Municipal Suppléante : Nicole Félix	
Ecoles Accueil de la petite enfance, jeunesse	caeschlimann@savigny.ch Tél. 079 138 59 29	
Travaux, voirieRoutesParcs, promenades, espaces verts	Nicole Félix, Municipale Suppléante : Chantal Weidmann Yenny	
DéchetsCimetière, inhumationsAffaires sociales	nfelix@savigny.ch Tél. 079 362 40 08	

Présidence	Du 01.07.2021 au 30.06.2026	Chantal Weidmann Yenny	Syndique
Vice-présidences	Du 01.07.2021 au 30.09.2022	Daniel Métraux	Municipal
	Du 01.10.2022 au 31.12.2023	Jean-Claude Rochat	Municipal
	Du 01.01.2024 au 31.03.2025	Christian Aeschlimann	Municipal
	Du 01.04.2025 au 30.06.2026	Nicole Félix	Municipale